Commission Locale de l'Eau de la Midouze
Institution Adour
Conseil Général des Landes
40025 MONT DE MARSAN
05.58.46.18.70
veronique.michel@institution-adour.fr

SAGE DE LA MIDOUZE
COMPTE-RENDU DE LA CLE DU 22 JANVIER 2009

La Commission Locale de l'Eau du bassin de la Midouze s'est réunie le jeudi 22 janvier 2009 à 14h30 en salle Henri Lavielle au Conseil Général des Landes.

Date de convocation : 22 décembre 2008

Liste d'émargement : disponible sur demande, 36 présents (22 sièges de la CLE représentés), 11 excusés

Diaporama présenté : disponible en téléchargement sur le site de l'Institution Adour, http://www.institution-adour.fr/, dans la partie « Télécharger les comptes-rendus »

Ordre du jour :

- Validation du diagnostic
- Point sur la demande de modification du DOE à Campagne
- Présentation et validation des résultats des études demandées le 7 février 2008 :
  - simulations complémentaires au bilan besoins ressources,
  - préfaisabilité des sites potentiels de stockage,
  - actualisation des points de rejets et des débits de dilution ;
- Consultation sur le SDAGE
- Calendrier prévisionnel
- Questions diverses

Mr le Président ouvre la séance et remercie les membres présents de s'être déplacés à cette réunion de la CLE qui aurait du se tenir en fin d'année dernière, mais qui a du être repoussée en raison de l'attente de l'arrêté préfectoral de composition de la CLE.

Mr CASTERAN, Préfecture des Landes, explique qu'en plus des élections, plusieurs textes réglementaires ont modifié les compositions des CLE depuis l'installation de la CLE Midouze en mars 2005.

Les membres de la CLE « d'origine » le sont jusqu'en mars 2011, le mandat étant de 6 ans. Ainsi la CLE ne sera renouvelée complètement qu'en mars 2011. Cependant les élections et les nouveaux textes réglementaires ont amené plusieurs types de modifications de composition de la CLE qui ont été pris en compte dans le nouvel arrêté de composition de la CLE signé le 19 janvier 2009.

Cas de figure n°1

Les deux représentants (titulaire et suppléant) n'occupent plus les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés dans la CLE → un seul membre nouvellement désigné, qui pourra donner mandat à un autre membre de la CLE du même collège.

Cas de figure n°2

L'un des deux représentants (titulaire ou suppléant) n'occupent plus les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés dans la CLE → le représentant ayant toujours ses fonctions devient membre « titulaire », sans suppléant, et peut donner mandat à un autre membre de la CLE du même collège.

Cas de figure n°3

Les deux représentants (titulaire et suppléant) occupent toujours les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés dans la CLE → ils restent membres jusqu'au 9 mars 2011.

VALIDATION DU DIAGNOSTIC

→ cf. diaporama

Le diagnostic devait être validé en septembre mais la CLE n'a pas pu se réunir avant aujourd'hui car elle n'avait pas d'arrêté de composition. Le Président rappelle les étapes relatives au diagnostic :

- Présentation aux commissions géographiques amont et aval en avril 2008,Consultation des membres de la CLE et des personnalités associées du 15 juillet au 1er septembre 2008,Midouze Inf'eau n°2 (août 2008) sur le diagnostic,Intégration des différentes remarques reçues (CG40, GDSAA, Pays d'Armagnac, Chambre d'agriculture des Landes).Mr RABE, Chambre d'Agriculture des Landes, indique que la Chambre avait formulé des remarques sur le diagnostic au mois de juillet mais n'a pas eu de retour sur ces remarques ou sur les documents modifiés. Mlle MICHEL indique que les documents modifiés sont en ligne sur le site de l'Institution Adour. (http://www.institution-adour.fr/institut-adour/page.asp?IDPAGE=401).

Il voudrait également savoir d'où vient la valeur du déficit à 14,6 Mm3, qui ne se retrouve dans aucun des scénarios du bilan besoins ressources. Mlle MICHEL explique que cette valeur est une compilation des valeurs du scénario 2d (scénario validé par la CLE du 7 février 2008) prenant en compte les valeurs quinquennales des chroniques de déficit pour les axes réalimentés ou avec possibilité de réalimentation et les valeurs décennales des chroniques de déficit pour les axes qui ne pourront être réalimentés (affluents landais rive droite, à partir de l'Estampon dans les tableaux de résultats du Bilan), ceci en raison de l'efficience de gestion des réservoirs.

VOTE

Le diagnostic est approuvé à la majorité des membres présents (20 votes pour, 2 abstentions, 0 contre). La SEPANSO s'abstient en raison des problèmes de déficit de ressource en eau sur l'amont du bassin. UFC Que Choisir s'abstient en raison du manque d'études sur la qualité de l'eau potable et notamment l'absence de recherches de certaines substances polluantes (aluminium, médicaments…).

Mr CLAVE, SEPANSO, souligne le travail très technique qui a été réalisé – dans de très bonnes conditions - par le comité de pilotage de l'étude Bilan Besoins Ressources.

Il met par ailleurs en exergue les problèmes de procédure relatifs au chantier de l'autoroute A65 Langon-Pau, mais également les effets déjà constatés : le ruisseau qui alimente le vallon du Cros était à sec le 19 janvier, et ce depuis le mois de décembre. Le défrichement lié à l'autoroute empêche l'eau de s'infiltrer dans les nappes, engendrant ainsi le tarissement des sources. Et à terme l'autoroute va créer un vide aquifère de 360 m^3/mètre linéaire d'autoroute.

Mr GUILLEMOTONIA rappelle que la séance concerne le SAGE de la Midouze et non le dossier de l'autoroute et invite Mr CLAVE à faire remonter ses observations auprès du Préfet.

MODIFICATION DU DOE A CAMPAGNE

→ cf. diaporama

Mr SUBSOL rappelle que la CLE du 7 février 2008 avait délibéré pour demander une modification des valeurs de DOE et de DCR à Campagne dans le futur SDAGE afin d'être cohérent avec les débits biologiques soit un DOE (Débit Objectif d'Etiage) abaissé de 7 à 5,6 m3/s et un DCR (Débit de Crise) lui augmenté de 4 à 4,5 m3/s.

Le Secrétariat Technique de Bassin a répondu fin mai 2008 en demandant à la CLE de fournir un certain nombre de justificatifs techniques avant de se prononcer sur cette demande. Suite à cela, un travail conjoint des services de l'état (DIREN, Agence de l'eau, Polices de l'eau) a permis de répondre à ces questions en octobre 2008.

Un courrier du Secrétariat Technique de Bassin a été reçu aujourd'hui ; il informe la CLE que sa demande est recevable sous certaines conditions et l'autorise à travailler dès à présent sur une valeur de DOE à Campagne de 5,6 m3/s et non de 7. Le déficit à combler sur le bassin de la Midouze n'est donc plus de 14,6 Mm3 mais de 10,9 Mm3.

La CLE devra délibérer pour cela sur les seuils du futur plan de crise et intégrer celui-ci dans le règlement du SAGE.

Mme LACROIX, AEAG, rappelle qu'une consultation des partenaires institutionnels sur le SDAGE est en cours (du 9 janvier au 11 mai 2009) et qu'à ce titre la CLE devra donner son

avis sur le projet de SDAGE et sur le programme de mesures relatif au bassin de la Midouze.

Mr LESPARRE voudrait qu'on lui confirme qu'en fait la modification du DOE à Campagne ne changera pas les pratiques agricoles, le seuil d'alerte du plan de crise restant à 7 m3/s et les autres seuils quasiment inchangés.

Mr SUBSOL confirme et rappelle qu'il avait été annoncé dès le début que cette diminution du DOE – et donc du déficit – n'entraînerait pas une augmentation des surfaces agricoles.

Mr RABE ajoute que la valeur rehaussée à 4,5 m3/s du DCR entraînera un arrêt des prélèvements plus tôt dans la campagne d'irrigation en année sèche. Il se demande également pourquoi aux autres points nodaux de l'Adour la mesure d'alerte reste le DOE et que sur la Midouze, le franchissement du DOE marquera le début des restrictions de prélèvements et non l'alerte.

Mlle MICHEL rappelle que le DOE à 5,6 m3/s et le DCR à 4,5 m3/s à Campagne sont basés sur le débit biologique optimum (DBO) qui permet d'assurer un fonctionnement normal de la vie aquatique et sur le débit biologique de crise (DBC) en deçà duquel le vie aquatique est menacée. Ces valeurs ne sont pas encore connues sur l'Adour.

Par ailleurs le DOE constitue la valeur du débit à respecter 8 années sur 10 et satisfaisant les besoins, à la fois écologiques et économiques.

Mr GUILLEMOTONIA ajoute qu'il peut paraître en effet surprenant de donner l'alerte au dessus du DOE mais si ce n'était pas le cas, le plan de crise devrait caler 2 seuils intermédiaires entre 5,6 et 4,5 m3/s, ce qui serait ingérable dans la pratique.

Mr RABE demande alors pourquoi le DCR n'a pas été laissé à 4 m3/s. Mr GUILLEMOTONIA répond que ces nouvelles valeurs de DOE et DCR ont été calées sur les besoins du milieu à partir d'une étude menée en 2005 par la MISE des Landes et qu'en dessous de 4,5 m3/s, on porte atteinte à la vie biologique.

PRESENTATION DES RESULTATS DES ETUDES

La CLE du 7 février 2008 avait sollicité la réalisation de 3 nouvelles études :

- des simulations complémentaires au bilan besoins ressources afin de connaître le volume prélevable par hectare qui annulerait le déficit, notamment pour les zones où la réalimentation n'est pas possible,
- l'étude de préfaisabilité de sites potentiels de stockage, notamment sur le sous-bassin prioritaire du Ludon
- l'actualisation des points de rejets du bassin des débits de dilution de ces rejets

Simulations complémentaires au bilan besoins ressources → cf. Diaporama

Mr RABE s'inquiète de l'impression donnée que les volumes estimés sont des quotas/hectare et veut s'assurer que les simulations ont bien été faites à partir des besoins unitaires théoriques des plantes auxquels ont été retiré un certain volume jusqu'à annuler le déficit. Il voudrait également s'assurer que les services de Police de l'Eau ne transposent pas directement ces volumes en quotas.

Les services de Police de l'Eau avaient bien acté au démarrage de l'étude que ces volumes en pourraient être directement applicables en quotas d'irrigation.

Préfaisabilité des sites potentiels de stockage → cf. Diaporama

Mr LARRAT s'inquiète de savoir si le remplissage des sites potentiels de stockage est assuré dans 10 – 20 ans par exemple et si il n'y a pas une réflexion à mener sur ce sujet.
Mlle MICHEL indique que les potentialités de remplissage ont été étudiées et font partie des critères de faisabilité ; par contre, l'impact éventuel du changement climatique n'a pas été étudié dans le cadre de cette étude.

Mr CLAVE rappelle que le problème du Ludon existe depuis 1989 (étude menée par la ville de Mont-de-Marsan) et que rien n'a été fait depuis. Il informe la CLE que la SEPANSO ne signera pas le SAGE tant que la direction départementale de l'agriculture et la chambre d'agriculture n'auront pas mis en place l'appellation d'origine protégée pour les produits du terroir et le label « agriculture paysanne », ces deux labels favorisant l'installation de petites exploitations agricoles indépendantes respectueuses de l'environnement.

Mr D'ORGLANDES connaît bien le site du Gaube qui est facilement réalisable mais ajoute que ce site concerne des exploitations agricoles dont il faudra prévoir l'avenir.

Mme SERRE regrette que les deux tiers des sommes consacrées aux études l'aient été pour la ressource aux dépends de la qualité et que les trois quarts de la séance de la CLE soit consacrés au problème de la ressource.

Mr SUBSOL rappelle que les problèmes de qualité ont été pris en compte, que ce soit dans l'état des lieux ou dans le diagnostic et ne seront certainement pas oubliés dans la suite de la réflexion sur le SAGE.

Mme SERRE rappelle que la dilution n'est pas une solution aux problèmes de qualité, que la qualité de l'eau ne cesse de se détériorer et que les analyses faites sur les fruits et légumes ne montrent pas d'amélioration non plus.

Mme LACROIX ajoute que l'approche du bilan besoins ressources basée sur le respect du DOE tient compte de l'ensemble des usages, donc des besoins économiques quels qu'ils soient mais également de la protection des milieux aquatiques.

Mr SERENA, ONEMA, rappelle que si la quantité d'eau améliorera aussi la qualité de l'eau et des milieux aquatiques d'un point de vue général, il ne faut quand même pas oublier que tout réservoir a un impact négatif sur l'environnement et sur la qualité de l'eau à l'aval immédiat du barrage *(cf. Chapitre 5 de l'état des lieux, page 84, § 3.2.4)*.

Mr SUBSOL ajoute que cet aspect sera étudié dans les études d'impact des projets de réservoirs.

Mr GUILLEMOTONIA indique qu'il y a deux étapes démocratiques avant la construction d'un ouvrage : la décision de la CLE tout d'abord, puis l'enquête publique dont le dossier présente les incidences de l'ouvrage.

Mr CLAVE se plaint que les remarques formulées auprès des commissaires enquêteurs ne sont jamais prises en considération. Mr SUBSOL rappelle que lors de l'enquête publique pour le réservoir du Gabas, les remarques formulées ont permis de modifier la répartition des volumes impartis à l'irrigation et au milieu : sur les 20Mm3, ce n'est pas 8 Mm3 qui ont été réservés au milieu comme prévu mais 10 Mm3.

Mr SUBSOL souhaite que la **commission quantité** travaille sur l'ensemble de ces résultats et propose de réunir la commission le **mardi 17 février 2009 à 14h30** (lieux à préciser) afin de réfléchir aux solutions à mettre en œuvre pour combler le déficit de 10,9 Mm^3.

Mlle HEDIARD rappelle les déficits sur les affluents rive droite du plateau sableux landais où il n'est pas envisagé de solution de stockage pour des raisons techniques et souhaite s'assurer que la recherche de solutions pour combler le déficit sur ces axes ne sera pas oubliée.

Mlle MICHEL précise que l'objectif des simulations complémentaires au bilan besoins ressources était justement de connaître les volumes qui seraient potentiellement prélevables pour annuler le déficit sur les axes où aucune réalimentation n'est possible. Elle rappelle cependant que la gestion des volumes prélevables reviendra à l'organisme unique de gestion des prélèvements agricoles qui sera mis en place pour 2014.

Mr RABE souhaite savoir quand les études pour la création des réservoirs pourront être lancées et quels en seraient les modes de financement. La chambre d'agriculture a en effet déjà reçu des demandes d'études et de financement pour des sites référencés dans le SAGE qui devancent un peu les décisions que pourrait prendre le SAGE. Il voudrait savoir si ces demandes de financement sont légitimes ou si il vaudrait mieux attendre l'avancée des travaux du SAGE.

Mr SUBSOL répond qu'il est en effet trop tôt par rapport à l'avancement du SAGE pour espérer des financements publics sur ces études ou pour que l'Institution Adour prenne part à ces études. Par ailleurs, il semblerait que l'Etat se soit désengagé du financement des réservoirs, laissant le soin à l'Agence de l'Eau de financer ces ouvrages.

Mme DASTE, Direction de l'agriculture du Conseil Général des Landes, informe la CLE que la question a déjà été abordée en commission de programmation hydraulique ; la décision qui sera soumise au vote du budget primitif 2009 le 2 février est la suivante : le CG40 se prononce favorablement pour un financement de ces ouvrages à hauteur de 20%, avec une programmation de 410 000 € pour 2008 et de 500 000 € pour 2009. Ces financements seront cependant réservés aux ouvrages prioritaires identifiés dans les SAGE et PGE (Adour, Midouze et Luy-Louts).

Mme LACROIX indique que l'AEAG apporte des concours financiers pour la création de ressources uniquement lorsqu'il y a cette approche double économique et environnementale, et uniquement dans le cadre de démarches de gestion intégrée telles que les SAGE ou les PGE. Par ailleurs, pour les ouvrages « structurants », d'au moins 2 Mm3, l'Agence de l'eau peut apporter jusqu'à 50%, et pour les ouvrages plus petits, jusqu'à 25%. Le programme d'intervention 2007-2012 de l'AEAG est en cours de révision afin de mettre tous les moyens possibles en œuvre pour l'atteinte du bon état des eaux 2015.

Mr LESPARRE souhaite que les études pour la réalisation concrète des ouvrages soient engagées au plus vite. Il souhaiterait également savoir comment sont réalisées ses études, si elles sont toujours confiées automatiquement au même bureau d'étude, et demande une plus grande transparence sur les résultats des études. Il espère par ailleurs que les sommes dépensées pour les études - alors que cet argent pourrait servir à construire des réservoirs – ont servi à des études pertinentes, utiles, et réalisées en toute transparence.

Mr SUBSOL précise que l'Institution Adour est soumise au code des marchés publics et que chaque étude fait l'objet de consultations de plusieurs bureaux d'étude. Mais certaines études, de part leur technicité, ont parfois une seule candidature. Par ailleurs, toutes les études sont réalisées dans la plus grande transparence, avec un comité de pilotage, que les résultats sont présentés à la CLE et que les rapports sont disponibles sur simple demande auprès de l'animatrice.

Mme SERRE interrompt le débat et demande à ce que l'on passe à l'étude « Qualité », les problématiques liées à la ressource ayant déjà été largement abordées.

Etude d'actualisation des points de rejet et des débits de dilution → cf. Diaporama

Mme SERRE exprime son mécontentement dans la mesure où elle attendait beaucoup plus de détails sur la qualité de l'eau, notamment sur les pesticides et la pollution diffuse en général.

Mlle MICHEL précise que ce diaporama présentait uniquement les résultats de l'étude d'actualisation des points de rejet et des débits de dilution, qui répondait entièrement au cahier des charges. Les problèmes de pollution diffuse ont été abordés dans l'état des lieux et le diagnostic et ne sont pas oubliés, mais ce n'était pas l'objet de la présentation d'aujourd'hui.

Mr SUBSOL indique que les commissions – dont la commission « qualité » - travailleront cette année sur les objectifs de gestion et les solutions à mettre en œuvre.

Mme SERRE ajoute que l'on se moque des citoyens, que les sommes consacrées aux études auraient pu servir à rechercher certaines substances dans l'eau potable, que certaines professions sont surreprésentées au sein de la CLE et préfère quitter la séance.

Mr SUBSOL rappelle que la composition de la CLE respecte les textes réglementaires qui la définisse et ajoute par ailleurs que tout le monde a pris conscience des dangers liés aux pesticides et que de nombreuses actions sont déjà menées, notamment pas la profession agricole.

Mr LABARTHE, Maire de Bégaar, rappelle d'une part que dans la qualité il n'y a pas que les pesticides mais aussi les rejets industriels par exemple, et d'autre part qu'une charte a été signée entre le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture des Landes pour que des actions en ce sens soient menées. Tous les problèmes, que ce soit en terme de qualité, de quantité ou de protection des milieux sont liés entre eux, et il ne sert à rien de focaliser sur les pesticides ou tout autre problème.

Mr GUILHAMOULAT souhaiterait savoir si des financements à hauteur de 80% pourraient être envisagés pour les travaux d'assainissement (construction d'une nouvelle STEP, traitements supplémentaires, amélioration des réseaux…) comme pour la création de ressources.

Mme LACROIX rappelle que le taux de 80% est le taux maximum envisagé par l'Institution Adour pour la création de ressources, mais que l'aide de l'Agence de l'eau n'est qu'à hauteur de 25 à 50% et que les 30 à 55% restants seraient sollicités auprès des Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, et éventuellement auprès de l'Europe.

Pour les travaux d'assainissement, une réflexion est en cours dans le cadre de la révision du 9ème programme d'intervention de l'agence pour ajuster les moyens financiers, à partir de 2010, afin d'atteindre le bon état des eaux en 2015 ; il est donc prématuré de répondre sur les taux qui pourraient être appliqués ou sur les priorités.

Cependant, un cumul des aides publiques à hauteur de 80% pour les travaux d'assainissement des collectivités est actuellement rarement atteint et il en sera sans doute de même demain.

Mr MIMOT souligne les résultats présentés relatifs aux pollutions industrielles sur Rion des Landes et Tartas et demande si il y a des solutions à chercher et si les industriels sont informés des résultats de l'étude.

Mr SUBSOL rappelle les investissements consentis par Tembec Tartas en matière d'environnement mais indique qu'il semble impossible d'atteindre le bon état de ces masses d'eau pour 2015. Il indique cependant que la fédération de pêche des Landes a constaté une légère amélioration de la qualité de l'eau en aval de Tartas, avec le retour dans la rivière d'espèces de poissons qui étaient absentes depuis des années.

Mr MARSAN, Président de la fédération de pêche des Landes, confirme les propos de Mr SUBSOL et indique que les pêcheurs participeront bien évidemment aux travaux du SAGE comme ils l'ont fait jusqu'à présent. Il ajoute que les pêcheurs ont décidé volontairement de participer au financement des l'Agence de l'Eau puisque sur chaque permis de pêche il est payé 8,80 € pour la participation aux financements de l'Agence de l'Eau.

Pour le département des Landes, cela représente environ 150 000 € qui sont annuellement donnés à l'Agence de l'Eau.

Mme LACROIX ajoute qu'il est très incertain d'atteindre le bon état des eaux en aval de Tembec même pour 2021 en raison de l'importance des flux rejetés et d'autre part de la complexité des travaux qu'il faudrait mener pour résorber ces rejets. L'AEAG est donc en train de mener une « étude économique des coûts disproportionnés » de l'atteinte du bon état des eaux pour justifier une éventuelle dérogation en terme de délais voire d'objectif de qualité. Cette étude concerne 4 points de rejets en Adour-Garonne, dont Tembec Tartas.

POINT SUR LE PROJET DE SDAGE 2010

La consultation des institutionnels sur le projet de SDAGE est en cours et la CLE devra donner son avis avant le 11 mai 2009.

L'avis de la CLE est important dans la mesure où le SAGE devra être compatible avec les grandes orientations du SDAGE mais aussi avec le programme de mesures établi par unité hydrographique de référence (UHR Midouze).

L'ensemble des documents est téléchargeable sur le site de l'Agence de l'eau Adour Garonne, dans la partie « aménagement et gestion de l'eau ».

Mr SUBSOL propose aux membres de la CLE de faire parvenir leurs éventuelles observations sur ces documents au plus tard le 1er avril 2009. **Une CLE spécifique se réunira le mardi 28 avril 2009 à 14h30 en salle Henri Lavielle pour délibérer sur le projet de SDAGE.**

CALENDRIER PREVISIONNEL

Mr SUBSOL présente le calendrier prévisionnel de travail de la CLE :

- 1er semestre 2009 : travail sur les scénarios tendanciels et alternatifs puis sur les orientations de gestion
- 2ème semestre 2009 : rédaction du SAGE et des documents associés

QUESTIONS DIVERSES

Mr ROLLIN, Maire de Meilhan, informe la CLE qu'une nouvelle structure a été mise en place, l'AGIL, Association de Gestion de l'Irrigation Landaise, et souhaiterait savoir de quelle manière cette nouvelle structure peut participer aux travaux du SAGE.

Mr SUBSOL précise que l'AGIL s'est portée candidate pour être l'organisme unique de gestion des prélèvements agricoles.

Mlle MICHEL indique que les réunions de la CLE sont des séances publiques et que l'AGIL peut y être invitée sur simple demande ; simplement elle n'aura pas de voix délibérative.

Mr CASTERAN ajoute que l'AGIL ne pourra être membre de la CLE que si la chambre d'agriculture lui cède sa place ultérieurement.

Mr ROLLIN demande de quelle manière la CLE travaillera avec l'organisme unique. Mlle MICHEL précise que la CLE n'interviendra pas sur la gestion des prélèvements ni sur la répartition du volume prélevable ; par contre, elle aura son mot à dire sur la détermination de ce volume prélevable.

Mr SUBSOL remercie les services de l'Etat et l'ensemble des membres de la CLE pour leur participation active à cette réunion et lève la séance en rappelant les dates des prochaines réunions : la commission « quantité » le 17 février et la prochaine CLE le 28 avril 2008.

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Réunion de la CLE de la MIDOUZE

22 janvier 2009

Déroulement de la séance

- Validation du diagnostic
- Point sur la demande de modification du DOE à Campagne
- Présentation et validation des résultats des études demandées le 7 février 2008 : simulations complémentaires au bilan besoins ressources, préfaisabilité des sites potentiels de stockage, actualisation des points de rejets et des débits de dilution
- Consultation sur le SDAGE

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Le Diagnostic

Structure du document

- Diagnostic global
- Diagnostic par Enjeux

  Enjeu 1 : Garantir l'alimentation en eau potable
  Enjeu 2 : Atteinte du bon état des eaux (sup et sout.)
  Enjeu 3 : Gestion quantitative de la ressource
  Enjeu 4 : Protection et restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques
  Enjeu 5 : Préserver les loisirs aquatiques existants

- Fiches « sous-territoires »

  6 fiches : Midour et Douze amont / Douze aval, Estampon, Gouaneyre / Midou aval, Ludon, gaube / Estrigon, géloux, Bès / Retjons / Midouze

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

LE DIAGNOSTIC
Etapes et validation

- Présentation aux commissions géographiques amont et aval en avril 2008
- Intégration des remarques, réalisation de la cartographie
- Consultation des membres de la CLE et des personnalités associées du 15 juillet au 1er septembre 2008
- Midouze Inf'eau n°2 (août 2008) sur le diagnostic
- Intégration des différentes remarques reçues (CG40, GDSAA, Pays d'Armagnac, Chambre d'agriculture des Landes)

VOTE : VALIDATION DU DIAGNOSTIC

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Déroulement de la séance

- Validation du diagnostic
- **Point sur la demande de modification du DOE à Campagne**
- Présentation et validation des résultats des études demandées le 7 février 2008 : simulations complémentaires au bilan besoins ressources, préfaisabilité des sites potentiels de stockage, actualisation des points de rejets et des débits de dilution
- Point sur la consultation sur le SDAGE 2010

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Modification du DOE à Campagne

- **Délibération** de la CLE du **7 février 2008** pour demander une **modification des valeurs de DOE et de DCR à Campagne** dans le futur SDAGE afin d'être cohérent avec les débits biologiques soit
  - DOE : 7 m^3/s -> 5,6 m^3/s
  - DCR : 4 m^3/s -> 4,5 m^3/s

- Réponse du Secrétariat Technique de Bassin fin mai 2008 : Justificatifs à fournir sur plusieurs points ➔ travail conjoint des services de l'état (rendu oct. 2008)

- Lettre du STB de janvier 2009 : **demande recevable** sous certaines conditions ➔ délibération de la CLE sur le futur plan de crise légèrement modifié (seuils à 7 – 5,6 – 4,9 et 4,5 m3/s) et intégration dans le règlement du SAGE
  + autorisation pour le SAGE de travailler dès maintenant avec cette valeur de DOE

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Déroulement de la séance

- Validation du diagnostic
- Point sur la demande de modification du DOE à Campagne
- **Présentation et validation des résultats des études demandées le 7 février 2008 :** simulations complémentaires au bilan besoins ressources, préfaisabilité des sites potentiels de stockage, actualisation des points de rejets et des débits de dilution
- Point sur la consultation sur le SDAGE 2010

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Etude Bilan Besoins Ressources

SIMULATIONS COMPLEMENTAIRES

Rappel sur la démarche et les résultats précédents

Résultats des simulations complémentaires

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Principe du bilan besoins ressources

→ **Quantifier le déficit (en Mm3) par sous-bassin**

- Evaluation des besoins (milieu, eau potable, agriculture, industrie)
- Evaluation des ressources (débits naturels reconstitués des cours d'eau, réservoirs)
- Choix d'un débit minimum à respecter à la sortie du sous-bassin (ou « débit consigne ») à un point donné

→ **En fonction des besoins** (= prélèvements) **et des ressources** (= apports), **calcul du volume d'eau « manquant » pour respecter le débit minimum fixé**

Réunion de la CLE Midouze du 22 janvier 2009

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Données d'entrée et Hypothèses de calcul

- Ressources : débits naturels reconstitués (1969-2006), réservoirs
- Besoins : Prélèvements agricoles, domestiques et industriels
- Surfaces irriguées : actuelles (autorisations 2006) et Volume prélevé: BUT quinquennaux secs (de 1900 m^3/ha à 2400 m^3/ha)
- Période de calcul : du 1er juin au 31 octobre, au pas de temps journalier
- Influence des prélèvements en nappe : coefficient de 0,25 à 1
- Débits consignes : débits de gestion (cours d'eau réalimentés), débits biologiques minimaux + DOE à Campagne

Réunion de la CLE Midouze du 22 janvier 2009

Rappel des résultats retenus (DBC + DOE = 5,6 m^3/s à Campagne)
➔ déficit global de 10,9 millions de m^3

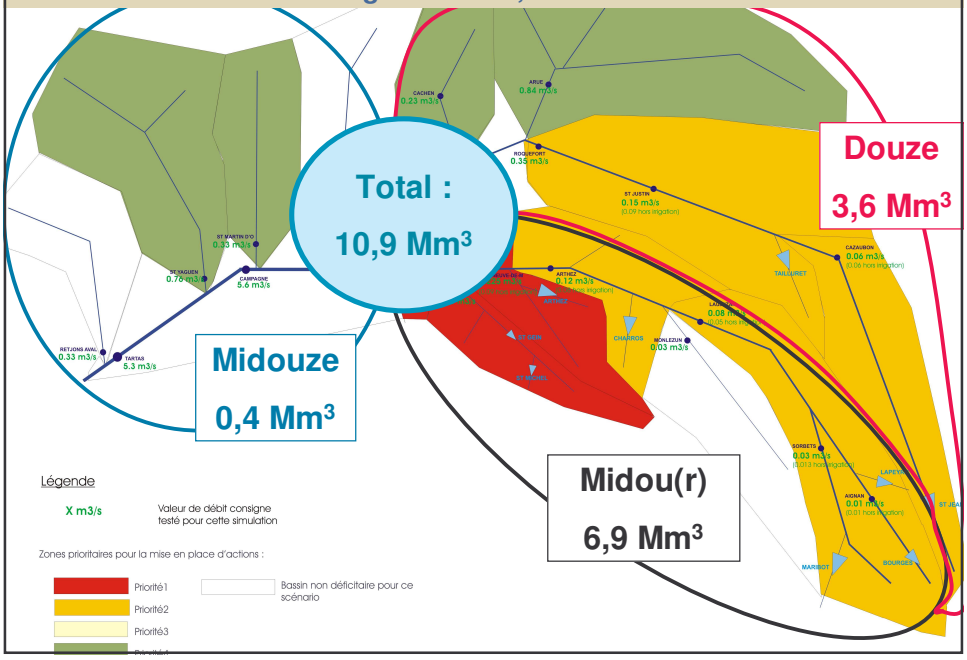

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Simulations complémentaires

- **Objectif :** estimer les volumes prélevables par hectare qui permettraient d'annuler déficit de ressource en eau pour chaque sous-bassin ➔ « volume d'écrêtement »

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Simulations complémentaires

Valeurs de « volumes d'écrêtement » testées en m³/ha

Nom de la région agricole	Scénario initial validé en CLE BUT	Scénario n°3	Scénario n°4
Douze amont	1900	1700	1500
Midour amont	1900	1700	1500
Bas Armagnac	2200	1700	1500
Marsan	2200	1800	1000
Ludon		1800	1000
Landes	2400	2000	1600

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Simulations complémentaires

Estimation de la valeur en m³/ha permettant d'annuler le déficit

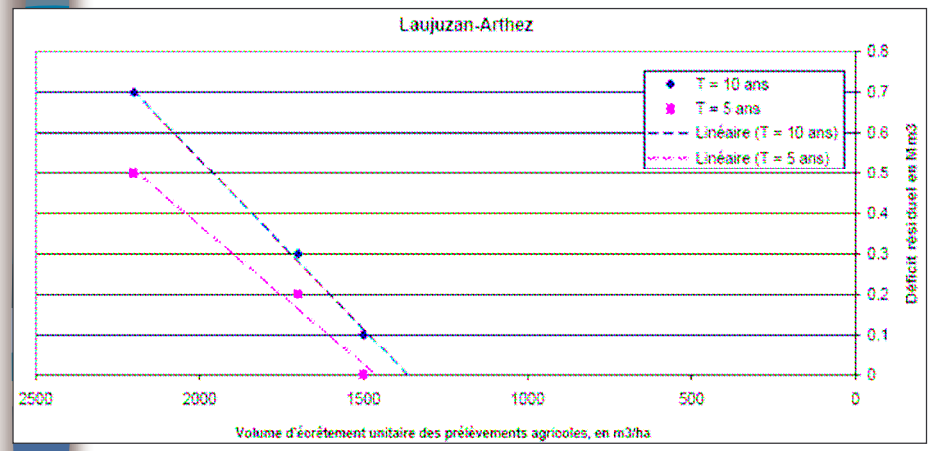

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Résultats

Bassin	Sous-bassin	Fourchette de volume d'écrêtement unitaire conduisant à un déficit nul
Midour	Amont Laujuzan	1370 à 1440 m3/ha
	Laujuzan-Arthez	1450 à 1500 m3/ha
	Arthez-Mtma	450 à 530 m3/ha
	Ludon	450 à 510 m3/ha
Douze	Amont Cazaubon	1530 à 1600 m3/ha
	Cazaubon-Roquefort	250 à 340 m3/ha
	Douze aval	supérieure à 2400 m3/ha
	Estampon	1400 à 1600 m3/ha
	Gouaneyre	800 à 1200 m3/ha
Midouze	Estrigon	supérieure à 2400 m3/ha
	Géloux	2000 à 2400 m3/ha
	Bes	1700 à 2000 m3/ha
	Retjons	supérieure à 2400 m3/ha

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Etude de préfaisabilité des sites potentiels de stockages de ressource en eau

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

OBJECTIFS

- **Connaître les sites potentiels pour la création de nouvelles ressources en eau et leur capacité**

- **Vérifier leur faisabilité technique** (géologie)

- **Analyser les différentes contraintes :** potentialités de remplissage, contraintes de submersion (conduits AEP, gaz, électricité, irrigation, routes), contraintes environnementales… et les coûts approximatifs de mise en œuvre qui en découlent

Réunion de la CLE Midouze du 22 janvier 2009

Dénomination / Commune	Coulouméé-Mondebat	Sarragachies		Arblade le Haut	Le Houga	St Gein
Cours d'eau	Midour	Izaute	Complément par l'Arros	Jurane (aff. Izaute)	Ludon	*4 petits sites Affluents du Ludon*
Superficie de bassin (km²)	26,5	7,5		6,4	4,4	
Apports quinquennaux (Mm³)	3,6	1,0	1,5	0,9	0,6	
Apports biennaux (Mm3)	5,1	1,5	1,0	1,3	0,9	
Capacité optimum (Mm3)	4,7	1,2	2,5	1,1	0,6	0,4
Superficie plan d'eau (ha)	118	35	65	34	27	22
Faisabilité technique	Positive	Positive	Positive	Positive	Incertaine	Probable
Contraintes de submersion	Faibles	Moyennes *Voie communale.*		Fortes *Gaz Ligne HT GR 65 ; irrig.*	Moyennes *Equip. irrig. AEP*	Faibles
Contraintes environnementales	Faibles	Faibles		Faibles	Natura 2000	Faibles
Site classé ou inscrit	Non	Non		Non	Non	Non
Terres agricoles (%)	85%	85%	85%	60%	60%	63%
Coût total (M€)	9,4	4,1	7,5	3,6	2,5	1,7
Coût €/m³	*2,0*	*3,4*	*3,0*	*3,5*	*3,1*	*4,3*

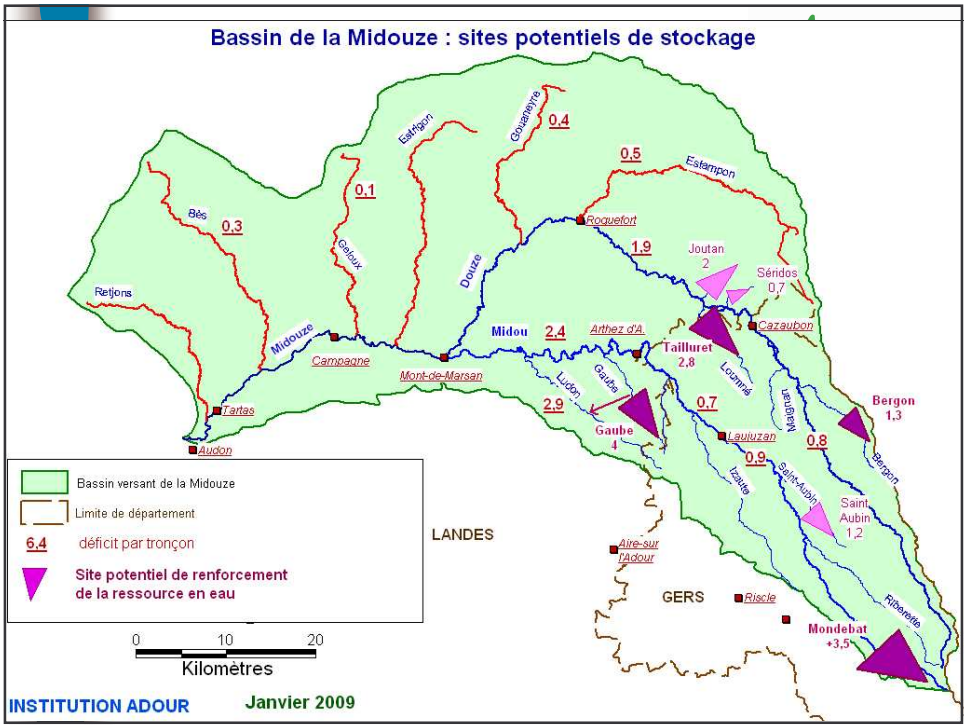

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Synthèse Etudes « ressource »

- Acter ces résultats
- Réunion de la commission thématique « quantité » le **mardi 17 février 2009 à 14h30** à Mont de Marsan (salle à préciser) pour l'élaboration d'un scénario d'aménagement

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Etude d'actualisation des points de rejet et des débits de dilution

Rappel sur la démarche et les hypothèses

Résultats

Réunion de la CLE Midouze du 22 janvier 2009

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Rejets étudiés

- STEP ≥ 500 EH ➔ 25 STEP et 95% de la capacité de traitement avec un taux de collecte = 95%

- Industries « isolées » : 19 établissements (TEMBEC, MLPC, FINSA, 3 abattoirs, 5 établissements viti-vinicoles, 8 pisciculture)

➔ **Calcul du débit de dilution au droit de ces rejets permettant de conserver un bon état des eaux au sens de la DCE**

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Scénarios étudiés

- **Situation actuelle**

- **Situation 2015** (actuelle + marges de progrès techniques 2015 sur certaines STEP + projets + évolution population)

- **Situation 2015 avec traitement N et P** (N pour STEP > 500 EH et P pour STEP > 2000 EH)

Nota : En dehors de Tembec Tartas, pas de diminution des rejets prévues pour les industries

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Débits de dilution sur le bassin de la Midouze - Situation actuelle (2007-2008)

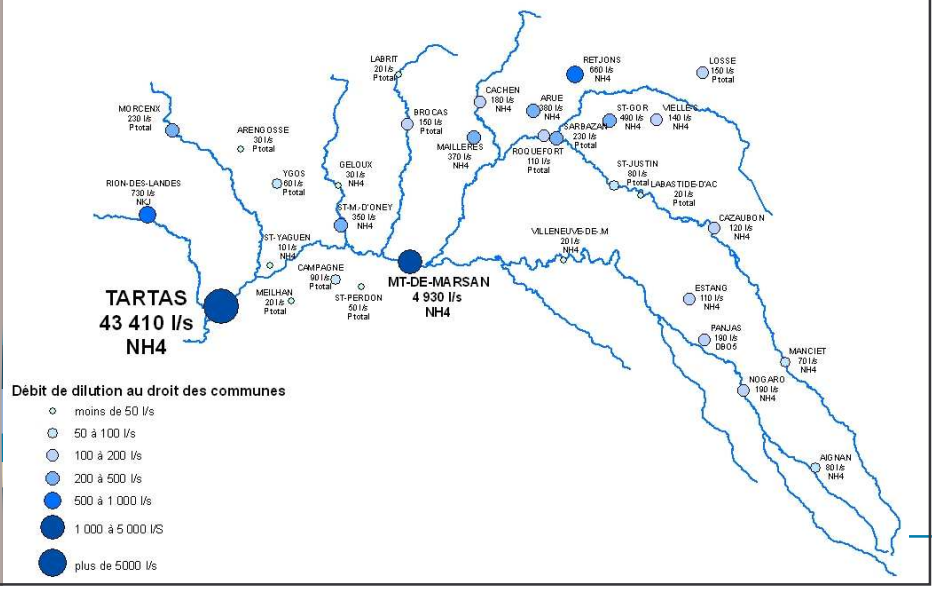

Débits de dilution sur le bassin de la Midouze - Situation 2015

avec réalisation des marges de progrès techniques sur les stations des collectivités

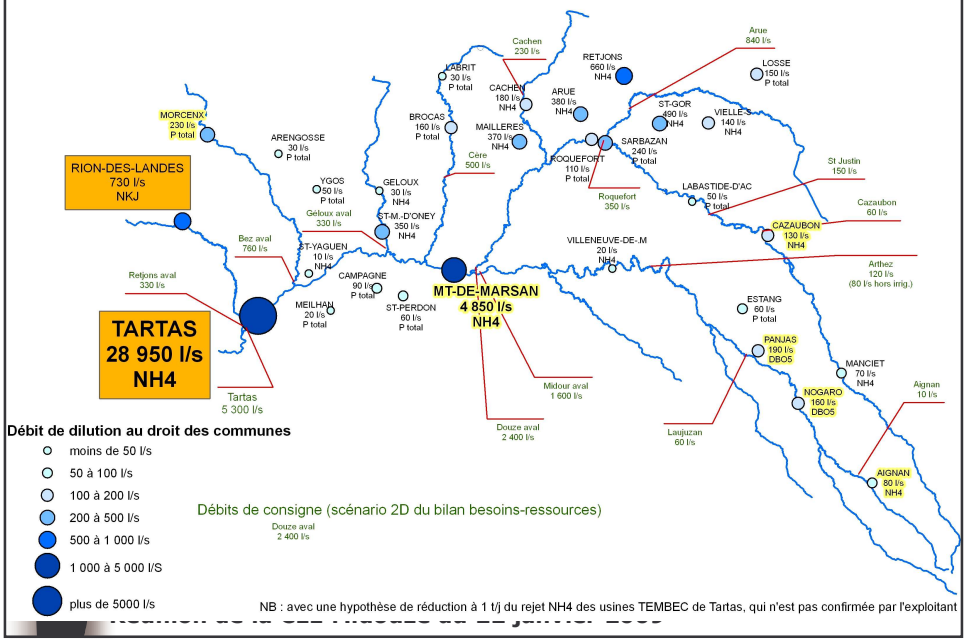

NB : avec une hypothèse de réduction à 1 t/j du rejet NH4 des usines TEMBEC de Tartas, qui n'est pas confirmée par l'exploitant

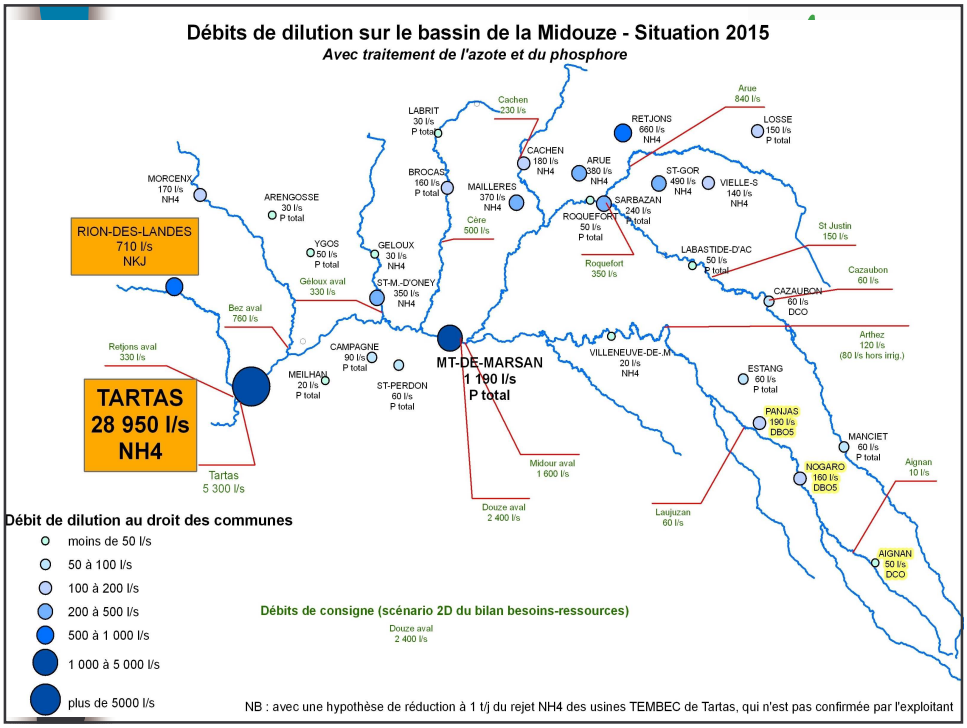
Débits de dilution sur le bassin de la Midouze - Situation 2015
Avec traitement de l'azote et du phosphore
RION-DES-LANDES 710 l/s NKJ
TARTAS 28 950 l/s NH4
MT-DE-MARSAN 1 190 l/s P total
Débit de dilution au droit des communes
moins de 50 l/s
50 à 100 l/s
100 à 200 l/s
200 à 500 l/s
500 à 1 000 l/s
1 000 à 5 000 l/s
plus de 5000 l/s
Débits de consigne (scénario 2D du bilan besoins-ressources)
NB : avec une hypothèse de réduction à 1 t/j du rejet NH4 des usines TEMBEC de Tartas, qui n'est pas confirmée par l'exploitant

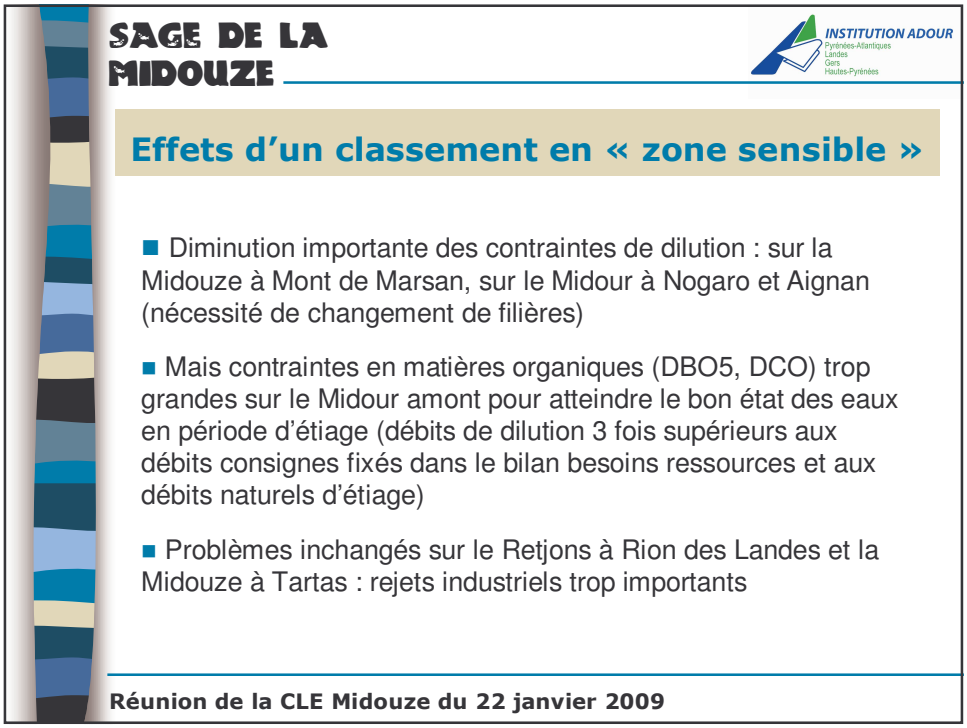
SAGE DE LA MIDOUZE
INSTITUTION ADOUR
Effets d'un classement en « zone sensible »
Diminution importante des contraintes de dilution : sur la Midouze à Mont de Marsan, sur le Midour à Nogaro et Aignan (nécessité de changement de filières)
Mais contraintes en matières organiques (DBO5, DCO) trop grandes sur le Midour amont pour atteindre le bon état des eaux en période d'étiage (débits de dilution 3 fois supérieurs aux débits consignes fixés dans le bilan besoins ressources et aux débits naturels d'étiage)
Problèmes inchangés sur le Retjons à Rion des Landes et la Midouze à Tartas : rejets industriels trop importants
Réunion de la CLE Midouze du 22 janvier 2009

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Déroulement de la séance

- Validation du diagnostic
- Point sur la demande de modification du DOE à Campagne
- Présentation et validation des résultats des études demandées le 7 février 2008 : simulations complémentaires au bilan besoins ressources, préfaisabilité des sites potentiels de stockage, actualisation des points de rejets et des débits de dilution
- **Point sur la consultation sur le projet de SDAGE 2010**

SAGE DE LA MIDOUZE

INSTITUTION ADOUR
Pyrénées-Atlantiques
Landes
Gers
Hautes-Pyrénées

Projet de SDAGE 2010

http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=1170

- Consultation du grand public terminée
- Consultation des institutionnels en cours

➔ la CLE doit donner son avis et délibérer sur les conditions à l'abaissement du DOE à 5,6 m^3/s **avant le 11 mai 2009**

- **Prochaine CLE le mardi 28 avril 2009 à 14h30**

➔ remarques à faire remonter pour le 1er avril 2009

Calendrier prévisionnel

- 1er semestre 2009 : travail sur les scénarios tendanciels et alternatifs puis sur les orientations de gestion

- 2ème semestre 2009 : rédaction du SAGE et des documents associés